

*Pour publication immédiate*

**Grande rencontre sur l'accès aux professions réglementées**  
**L'Ordre des ingénieurs du Québec présente ses solutions pour améliorer**  
**l'accès des professionnels formés à l'étranger**

**Montréal, le 12 octobre 2017** – Les règlements qui encadrent le processus d'admission à l'Ordre des ingénieurs du Québec sont en cours de révision et de nouvelles normes d'équivalence de diplôme et de formation seront établies afin d'améliorer l'accès des professionnels formés à l'étranger (PFÉ) à la profession. Des orientations en ce sens ont été adoptées à l'unanimité par le Conseil d'administration de l'Ordre le 14 septembre 2017 et les nouvelles versions de ces règlements ont été soumises pour approbation à l'Office des professions du Québec (OPQ), en vue d'une mise en application au cours de l'été 2018.

« L'objectif est de réduire de moitié les délais de traitement de ces demandes d'admission et d'augmenter le taux d'obtention du permis d'ingénieur, tout en maintenant des critères d'admission rigoureux. Plusieurs initiatives pour améliorer l'intégration des PFÉ ont été mises en œuvre au cours des dernières années, mais l'Ordre souhaitait aller plus loin en développant une approche plus personnalisée de l'évaluation des demandes, notamment en tenant davantage compte de l'expérience de travail des candidats », a commenté la présidente de l'Ordre, Mme Kathy Baig, ing., FIC, MBA, lors de la Grande rencontre sur l'accès aux professions réglementées organisée aujourd'hui à Québec par l'OPQ, à la demande du gouvernement.

Afin de favoriser un meilleur accompagnement des PFÉ, l'Ordre souhaite également travailler davantage en collaboration avec les organismes qui offrent du soutien aux immigrants. À cet effet, l'Ordre organisera, le 26 octobre prochain, une rencontre avec différents organismes communautaires dans le cadre de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles 2017.

Sur les 46 ordres professionnels, l'Ordre des ingénieurs du Québec est celui qui reçoit et qui accepte le plus de demandes d'admission de la part de professionnels formés à l'étranger. En 2015-2016, plus de 20 % des 2 692 permis délivrés, en vertu de la reconnaissance d'équivalence d'une formation ou d'un diplôme, par l'ensemble des 46 ordres professionnels ont été octroyés par l'Ordre des ingénieurs du Québec. Actuellement, c'est plus de 12 % des 63 000 membres de l'Ordre qui ont été formés à l'extérieur du Québec.

**À propos de l'Ordre des ingénieurs du Québec**

Fondé en 1920, l'Ordre des ingénieurs du Québec regroupe quelque 63 000 professionnels du génie de toutes les disciplines, à l'exception du génie forestier. L'Ordre se veut une référence en matière de professionnalisme et d'excellence en génie et un organisme rassembleur. Il a pour mission d'assurer la protection du public en agissant afin que les ingénieurs servent la société avec professionnalisme, conformité et intégrité dans l'intérêt du public. Pour plus d'information, consultez le site [www.oiq.qc.ca](http://www.oiq.qc.ca).

Pour connaître rapidement les nouvelles de l'Ordre, joignez-vous à ses communautés virtuelles:

- Facebook [www.facebook.com/oiq.qc.ca](http://www.facebook.com/oiq.qc.ca)
- Twitter <https://twitter.com/OIQ>
- LinkedIn <http://bit.ly/LinkedInOIQ>
- Youtube <http://bit.ly/YoutubeOIQ>

– 30 –

Source :  
Aline Vandermeer  
Conseillère en communication  
Ordre des ingénieurs du Québec  
Cell. : 514 441-3697